Case FRC 215

ADRESSE AUX PROVINCES, OU EXAMEN DES OPÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Ils n'ont rien respecté, & ils veulenr qu'on les respecte.

1789.

M+W 489

29. x^bre

ADRESSE
AUX PROVINCES.

MESSIEURS,

Tous vos Députés vous aſſurent deux fois par ſemaine, qu'ils ſont les régénérateurs de la France; que vous devez à leurs ſoins le bonheur dont vous jouiſſez, & celui qui vous attend; cependant les ſages gémiſſent, & pas un ne daigne vous inſtruire; écoutez une voix plus courageuſe qui vient vous parler le langage de la vérité, & vous peindre les hommes que vous avez honorés de votre choix.

Vous aviez dit à vos députés : rétabliſſez les finances; aſſurez les propriétés des citoyens contre la déprédation du fiſc, & leur liberté contre les ordres arbitraires. Vos idées étoient ſimples & juſtes. Vous Connoiſſiez les maux qui vous affligeoient, vous en indiquiez le remède; heureux ſi vos députés avoient pu croire que leur ſageſſe ne ſurpaſſoit pas la vôtre, & que le

malheureux qui souffre est toujours le plus habile à indiquer ses maux !

Ainsi, pour les finances, vous aviez ordonné de combler le déficit par des économies, par des améliorations & même par des impôts. Vous étiez loin de penser alors que ce déficit ne fût que de 56 millions ; vous deviez donc croire que cette plaie seroit facilement guérie, puisqu'en la supposant bien plus profonde, vous en aviez indiqué les remèdes certains.

En effet, le roi proposoit, sur sa maison, une réduction de douze millions, qui la laissoit encore la plus brillanle cour de l'Europe, ci . . . . . 12,000,000 liv.

La maison de Monsieur pouvoit être réduite à quinze cents mille livres, & la même somme donnée à M. Comte d'Artois, laissoit une bonification de plus de 3 millions, ci . 3,000,000

Tout le monde indiquoit sur les domaines engagés, une opération de dix millions; il suffisoit de sanctionner aux engagistes actuels, la jouissance de ces

domaines pendant quarante ans, ci	10,000,000 liv.
On pouvoit bonifier plus de huit millions ſur la perception des impôts, ci .	8,000,000
Le clergé pouvoit ſe charger d'une ſomme de huit millions employée annuellement à des œuvres pies & indiquée dans le diſcours d'ouverture de M. Necker, ci	8,000,000
La ville de Paris ſe ſeroit chargée de l'entretien du pavé, des lanternes, des ſpectacles, en détruiſant à ſon profit, l'exemption des droits d'entrée pour certains particuliers; c'étoit une bonification de douze cents mille livres, ci . . .	12,00,000
La taille des nobles & du clergé étoit évaluée à plus de huit millions, & leur vingtième à plus de douze, ci.	20,000,000

La capitation du clergé qui n'en paye point, celle de la nobleſſe qui en paye ſi peu, celle des privilégiés qui obtiennent toujours des indemnités, offroit un bénéfice de trois millions, ci . 3,000,000 liv.

On pouvoit ôter deux millions des penſions exceſſives, ci 2,000,000

On pouvoit bonifier quinze millions ſur la guerre, ci 15,000,000

Voilà quatre-vingts millions que la voix publique offroit, pour ainſi dire, à vos finances, c'eſt-à-dire, le déficit comblé, tel qu'il étoit du moins à l'ouverture de votre aſſemblée, & vingt-quatre millions au-delà.

Si on eût alors ouvert un emprunt de trois cents millions, à quatre pour cent, il eût été certainement rempli, puiſque l'Angleterre,

la Hollande, & même en France, les corps & les pays d'états, empruntent à ce même prix; ces trois cents millions employés à racheter les emprunts onéreux, donnoient encore une bonification de plus de ſept millions, ci 7,000,000

Vous étiez donc alors avec un excédent de plus de trente millions de revenu, & cependant vous n'aviez point augmenté les charges du peuple, puiſque vous n'exigiez que des contributions proportionnelles des riches qui s'y étoient ſouſtraits.

Alors en appliquant une ſomme annuelle de vingt millions en rembourſement, vous faiſiez la loi à tous les capitaliſtes; vous ouvriez un emprunt perpétuel pour reconſtruire à quatre ce qui étoit à cinq pour cent; & en ajoutant toujours à la caiſſe d'amortiſſement, les bénéfices faits par ces nouvelles conſtitutions, nous aurions vu la dette s'éteindre bientôt, & l'argent à trois, & peut-être à deux & demi pour cent, comme en Hollande. Jamais empire n'auroit vu ſes finances dans une plus heureuſe poſition.

Il reſtoit encore une ſomme annuelle de dix millions qu'il auroit fallu conſacrer aux rembourſemens ſuſpendus par l'archevêque de Sens.

Ce n'étoit pas ſans doute remplir toute juſtice, puiſqu'ils étoient bien plus conſidérables; mais c'étoit faire pour ces capitaliſtes plus qu'ils n'eſpéroient, d'ailleurs, un grand nombre eût certainement replacé ſes fonds, & en autoriſant encore cette caiſſe à ouvrir des emprunts à plus bas intérêts, les amortiſſemens euſſent été plus rapides.

Le ſort de la gabelle & des aides étoit encore fixé par vos mandats; il falloit en laiſſer l'adminiſtration aux provinces qui les auroient conſervé ou converti en d'autres impôts; & en les appliquant à l'acquittement des rentes viagères, ils euſſent diminué chaque année, & cette certitude en eût rendu le fardeau très-ſupportable aux peuples.

Voilà donc ce qu'on pouvoit faire, ce que vous aviez ordonné qu'on fit pour vos finances, & voici maintenant ce qu'à fait l'aſſemblée nationale.

On a propoſé & décrété la juſtice gratuite, c'eſt-à-dire, une augmentation annuelle de plus de cinquante-un millions d'impôts; car cette opération ſuppoſe un rembourſement de plus de huit cens millions, dont l'intérêt eſt de quarante millions, & comme on ne payoit pour les charges de magiſtrature, qu'une ſomme de treize millions; voilà bien vingt-ſept millions d'augmentation.

Ce n'eſt pas tout ; il faut détruire les droits du roi ſur les arrêts & les actes de procédure ; car tous les plaideurs ſavent qu'ils ſont bien plus chers que les épices : c'eſt pour le fiſc une perte de quatorze millions.

Il faut enſuite aſſurer des appointemens aux magiſtrats. Quelques foibles qu'on les ſuppoſe, on doit au moins les évaluer à 10 millions (1). Voilà donc en totalité une opération qui coûtera à l'état une impoſition annuelle de cinquante-un millions ; & cependant, en rendant la juſtice gratuite on laiſſe les frais les plus onéreux, ceux des procureurs, des avocats, des témoins & des experts.

Les droits de centième denier, de marc d'or ſur les offices ; ces deux impôts qui n'atteignent point le peuple, ſont encore détruits par la juſtice gratuite.

L'abolition du régime féodal anéantit la plus grande partie des bénéfices qu'on pouvoit faire ſur les engagiſtes des domains du roi.

Les municipalités & les gardes bourgeoiſes ſont devenus un objet très-diſpendieux qui conſommera plus que le produit des droits d'octroi.

Le clergé eſt tellement réduit, que loin de bonifier ſur ce corps, il faudra certainement une impoſition pour le ſervice divin.

---

(1) Il y aura 80 cours ſupérieures.

La destruction des droits seigneuriaux annulle pour ainsi dire les augmentations d'impôt qu'on pouvoit demander aux seigneurs.

La désertion de la plus grande partie de l'armée, le gaspillage d'armes, des chevaux, d'habits uniformes, fait par les déserteurs, compense pour long-temps les bonifications qu'on pouvoit faire sur le militaire.

La seule désertion du régiment des gardes exige un remboursement de huit millions, &, ce qu'on ne croira jamais, la ville de Paris a donné 1,200,000 liv. aux gardes-françaises.

Cette armée de déserteurs qui s'étoit jettée dans Paris, coûtoit 17,000 liv. par jour pendant près de deux mois.

La nouvelle municipalité établie dans cette ville, ne procure du pain qu'avec des frais énormes. On envoie moudre à douze lieues; on établit des moulins à bras, où huit hommes, à 30 s. par jour, ne peuvent moudre que trois setiers de grains. En un mot, la totalité des entrées suffit à peine aux frais de cette nouvelle administration (1).

La ville de Paris s'est encore emparée du produit de la poste aux lettres; car le désordre consomme tout. Dira-t-on que l'assemblée nationale n'est pas coupable de ce désordre? Mais

(1) C'est une perte pour le fisc de 35 millions par an.

n'eſt-il pas la ſuite du ſoulèvement de Paris, & n'eſt-ce pas elle qui l'a produit ? Les principaux auteurs ne ſont-ils pas dans l'aſſemblée ? N'a-t-elle pas fait en petit, dans toutes les villes du royaume, ce qu'elle a fait en grand dans la capitale ? N'eſt-ce pas elle qui a approuvé le peuple, lorſqu'il a forcé les priſons des gardes-françaiſes ? N'eſt-ce pas elle qui a crié aux armes, ſous prétexte qu'on vouloit l'égorger, qui a répandu ces contes abſurdes, qu'on avoit mandé des canoniers pour tirer ſur les députés à boulets rouges, qu'on avoit mis des barrils de poudre ſous la ſalle ? Que ſais-je ! tous les moyens les plus odieux ont été employés pour abuſer le peuple ; les couriers dans dans les provinces, la nouvelle des brigands ; tout le royaume, Paris à la tête, ne s'eſt révolté que pour elle, par elle, avec elle, & on ne lui demanderoit pas compte de cette révolte ! Elle a tout vu & tout approuvé ; elle a refuſé de ſeconder M. Necker lorſqu'il cherchoit à rétablir le calme ; elle a dit qu'elle n'étoit forte que par la ſédition du peuple ; elle a avili le roi ; elle a donné l'exemple des proſcriptions ; elle a produit, elle a fomenté, elle fomente encore la ſédition ; & lorſque cette ſédition cauſe tous nos malheurs, elle n'en ſeroit pas coupable !

Les inquiétudes données à tous les citoyens ont cauſé des émigrations infinies, qui ont

prodigieusement diminué le produit des impôts sur les consommations (1)

Le désordre des finances a rendu impossible toute conversion avantageuse des rentes; car il est notoire qu'on porte en pays étranger l'or & l'argent en nature, & on peut se flatter si peu d'emprunter à quatre pour cent, que le

---

[1] Ainsi des insultes faites à madame l'Infantado, qui consommoit en France environ 800,000 livres, dont plus de la moitié appartenoit aux pauvres, viennent de lui faire quitter le royaume, & l'ont ramenée dans sa patrie. Il est public qu'on ne compte plus à Paris que trois Anglais. La consommation de cette ville est diminuée de plus de 400 bœufs par semaine. Qu'on se rappelle en effet la quantité de fortunes immenses qui se consommeront aujourd'hui chez l'étranger. M. le comte d'Artois, madame la comtesse d'Artois, M. le prince de Condé, M. le duc de Bourbon, madame la princesse Louise de Condé, la suite immense de ces princes, M. le baron de Breteuil & toute sa famille, M. le maréchal de Broglie, M. le prince de Lambesc, M. le prince de Vaudemont, M. le président d'Aligre, M. le prince de Monaco, madame de Polignac, M. le duc de Luxembourg, M. le comte d'Escars; M. de Villedeuil, M. de Barentin, &c.... En un mot, il n'y a pas de jour où l'hôtel-de-ville de Paris n'ait signé plus de deux cents passe-ports: & soyez étonnés de la diminution des consommations, de la rareté du numéraire & du nombre infini de pauvres.

dernier emprunt, qui, par la facilité de donner la moitié en papier, offroit un placement à six pour cent, n'a pas pu se remplir.

« Les banqueroutes se multiplient à l'infini, personne ne vend, on a contremandé toutes les demandes faites aux manufactures de Lyon; le fisc perd tous les droits que ces marchandises acquittoient ».

La contrebande qui a approvisionné de tabac presque toutes les provinces du royaume, a diminué pour long-temps les produits de cette ferme.

« La gabelle & les aides sont détruites par-tout. Les provinces qui y étoient soumises, ont acheté au plus bas prix leur sel, & elles en sont fournies pour longues années. On ne sauroit se flatter de remplacer ces impositions dans un temps où le commerce est mort, où les capitalistes envoient leurs fonds en Angleterre, où tous les riches fuient en pays étranger, & où le peuple étant sur le point de manquer de travail, sollicite des secours au lieu de pouvoir en offrir ».

La destruction de l'autorité royale a fait armer le peuple & a désarmé la force publique. Les impôts ne se payeront donc pas? Car celui qui paye est armé, & celui qui fait payer ne l'est pas.

Les frais de l'aſſemblée coûtent déjà plus de cinq millions.

Les colonies ne veulent plus être ſoumiſes à recevoir la morue & les farines des mains de la métropole ; ainſi voilà deux branches immenſes de commerce détruites, & par conſéquent des pertes pour le tréſor royal.

L'ordre de Malte, ſi néceſſaire à notre commerce du Levant, déclare qu'il ne peut plus reſter attaché à la France, ſi on ne lui rend pas ſes dixmes.

Voici donc les opérations de l'aſſemblée nationale pour le rétabliſſement de nos finances. L'homme le moins verſé dans la connoiſſance de nos affaires & du crédit, auroit trouvé une bonification de plus de cent millions, & l'aſſemblée, en ſoulevant le peuple, a rendu très-difficile, & dans pluſieurs provinces impoſſible, la perception ordinaire des impôts ; elle a annullé, en corrompant les troupes, les bonifications qu'on pouvoit faire ſur la guerre ; elle a empêché toute converſion des intérêts onéreux. Elle n'a pas pu faire remplir un emprunt à cinq pour cent, & pas même à ſix. Elle a fait déſerter tous les étrangers & fuir hors de leur pays les plus riches conſommateurs du royaume ; elle a conſommé par ſes milices bourgeoiſes la totalité du pro-

duit des octrois ; elle a prodigieusement diminué le produit des entrées de Paris, & fait consommer le reste par la nouvelle municipalité qu'elle a établie ; elle a entièrement détruit le commerce, cette branche la plus productive des impositions ; elle a fait sortir le numéraire du royaume, au point qu'il manque sur la place. Elle a rendu nécessaire une augmentation d'impôt de six millions par un fameux arrêté de la justice gratuite ; elle a presque nécessité la banqueroute, ou du moins la suppression des payemens, & son génie n'a vu d'autre ressource que le desastreux expédient de la fonte de l'argenterie, qui a tant déshonoré M. Silhouette. Mais celui d'imposer sur tous les citoyens l'énorme contribution du quart de leurs revenus, & comment la payer, cette énorme contribution? Quoi ! dans la destruction de toutes les fortunes, lorsque le peuple a été ruiné par l'hiver le plus cruel & la cherté la plus excessive des grains, lorsque les seigneurs voient leurs droits détruits & une partie de leurs châteaux brûlés, lorsque le clergé ne sait plus ce qu'il possède, c'est alors qu'on propose une imposition plus forte que la taille & les vingtièmes ! Je le demande, étoit-ce là vos ordres, ou quels hommes avez-vous honoré de votre confiance ?

Mais peut-être avez-vous cru que cette

demande exorbitante ne vous avoit été faite qu'après avoir recherché toutes les améliorations poſſibles, qu'après avoir examiné les états de recette & de dépenſe, qu'après s'être aſſuré du moins que c'étoit à la fois l'unique & le certain remède de tous les maux. Apprenez ce que les générations futures auront peine à croire; l'aſſemblée n'avoit rien vu, rien examiné; pas un ſeul état n'avoit été mis ſous ſes yeux, de manière qu'en vous demandant ce redoutable impôt, aucun de vos députés ne peut vous certifier qu'il ſuffira à nos beſoins; pas un ne ſait ſi cette ignominieuſe reſſource de la vaiſſelle qui montre aux nations étrangères le dernier état de la détreſſe, peut rétablir les affaires. Que dis-je? l'aſſemblée a même défendu toute diſcuſſion ſur la demande de cet impôt, & parce que M. de Mirabeau eſpère perdre M. Necker, ſi ce plan ne réuſſit pas, il a fallu l'adopter ſans examen. Quel deſpotiſme plus violent a été jamais exercé ſur vos fortunes, & quel miniſtre auroit oſé demander cette immenſe contribution ſans en conſtater la néceſſité?

Voilà comment vos députés ont exécuté vos ordres pour le rétabliſſement des finances, & voici comment ils ont conſervé aux propriétés le reſpect dont vous leur aviez fait une loi ſi préciſe.

PROPRIÉTÉ.

Vous appeliez une propriété tout ce qu'on avoit acquis ſous la sauve-garde des loix ; cependant on détruit le fief que vous poſſédiez à ce titre ; vous croyez l'état de votre fils aſſuré par ſon bénéfice, on le lui enlève. Vous aviez un office de magiſtrature, c'étoit à la fois votre fortune & votre exiſtence ; vos concitoyens ſe louoient de votre intégrité, de votre exactitude, & cette place acquiſe & méritée, il faut la perdre : car dans le déſordre de nos finances, vous ne vous flattez pas d'être rembourſé, & cependant vous ne pourrez la vendre, puiſque perſonne ne voudroit l'acheter.

Votre fortune étoit en droits ſeigneuriaux, & ils ſont détruits, car il ſuffit à vos redevables de vous dire qu'ils ſont un reſte ou un remplacement de ſervitude. Quelle propriété ſera donc ſacrée aujourd'hui, ſi toutes les loix ſont annullées, ſi les obligations les moins conteſtées ſont détruites ; ſi des députés, envoyés pour ſanctionner tous les droits, ont celui de les violer tous ?

Juſqu'à préſent, lorſqu'on attaquoit vos propriétés, les cours faiſoient au moins entendre

vos remontrances, & voilà une aſſemblée qui dépouille tous les citoyens & n'en ſouffre aucune; qui ne permet pas même au roi d'en faire; qui défend au père du peuple de veiller pour ſes enfans, & qui le force de ſanctionner en aveugle des principes deſtructeurs de leurs fortunes & de leurs droits.

Vous aviez demandé que la nobleſſe payât comme les autres citoyens; elle y conſent; elle l'offre avec plaiſir, & on la dépouille.

Vous demandiez que vos ſeigneurs habitaſſent leurs terres pour les enrichir, voilà qu'on les en éloigne, en détruiſant toutes les ſeigneuries.

Vous demandiez des réglemens ſur les dixmes, & on les enlève au clergé.

Vous vouliez qu'on rendît utiles les religieux, en les employant à l'éducation publique, & on les chaſſe; leurs richeſſes étoient une véritable propriété pour les lieux qu'ils habitoient, & elle va paſſer dans les mains des rentiers.

Vous regardiez la religion de vos pères comme la plus chère de vos propriétés, &

on a prêché publiquement le calvinisme dans votre assemblée.

Vos propriétés pouvoient à peine supporter les impôts qu'elles acquittoient, & on vous a mis entre la nécessité d'une banqueroute, & celle d'une augmentation d'impôts fort au-dessus de vos forces.

Vous regardiez les colléges, les hôpitaux, les séminaires ; en un mot, tous les établissemens publics, comme une propriété sacrée ; vos députés les ont dépouillés de leurs droits seigneuriaux & de leurs dixmes, c'est-à-dire, de la plus grande partie de leurs dotations.

En un mot, cette assemblée à qui vous aviez donné la charge spéciale de défendre toutes les propriétés, a cependant attaqué à la fois le fonds, le revenu & le mobilier: le fonds, en vous dépouillant de votre fief, de votre charge, de votre bénéfice, de votre terre ; le revenu, en vous en imposant le quart, sans en constater la nécessité ; le mobilier, en vous faisant porter à la monnoie toute votre argenterie & celle de vos églises.

Mais tandis qu'elle remplissoit si extraordinairement vos ordres sur le respect dû à

vos propriétés, que faiſoit-elle pour vous rendre libres ?

Liberté.

Vos idées étoient claires ſur la liberté. Vous vouliez n'être reſponſables qu'à la loi, & pouvoir faire tout ce qu'elle ne défend pas; ainſi vous demandiez la deſtruction des lettres de cachet & de tous les moyens de vengeance perſonnelle que les miniſtres pouvoient exercer; cette demande étoit juſte, & le roi, d'accord avec vous, s'étoit déjà exprimé comme ſon cœur le ſera toujours.

Mais aviez-vous ordonné qu'on jetât l'alarme dans toutes les villes & bourgs du royaume, pour armer tous les citoyens les uns contre les autres ?

Aviez-vous ordonné d'envoyer des courriers pour vous annoncer des prétendus brigands qui n'ont jamais exiſté que dans votre aſſemblée nationale ?

Aviez-vous ordonné de débaucher toute l'armée & de faire des ſoldats autant de déſerteurs qui inquiètent la capitale & vont certainement infecter les provinces ?

Aviez-vous ordonné qu'on abusât du nom

du roi pour envoyer de prétendus ordres de sa part, afin de piller & brûler les maisons des seigneurs & des religieux?

Aviez-vous ordonné qu'on mît à mort des citoyens sans aucune forme de procédure?

Leur aviez-vous donné la première idée du jeu de la lanterne?

Aviez-vous ordonné à un petit M. Barnave de dire au milieu de l'assemblée qu'il ne falloit pas s'occuper des fureurs du peuple, parce que le sang qu'il versoit n'étoit pas pur?

Aviez-vous ordonné qu'on fît de votre roi un roi de théâtre; qu'on le fît passer sans gardes & comme un criminel, dans un double rang de cent mille hommes armés, tous prêts à le tuer au moindre signal d'un de vos députés?

Aviez-vous ordonné qu'on lui enlevât jusqu'à sa garde, & qu'on en fît la fable de toutes les nations?

Aviez-vous ordonné qu'on assaillît son palais, & qu'il fût pendant 24 heures entre la vie & la mort, lui, sa femme, ses enfans & toute sa famille?

Aviez-vous fait le complot de porter à Paris la tête de la reine, de vous précipiter dans son appartement, de vous baigner dans le sang des malheureux gardes qui ont péri pour la sauver, & avez-vous partagé la rage des forcenés, lorsqu'ils ont appris qu'elle avoit échappé à leur fureur?

Aviez-vous ordonné de tenir votre roi dans les fers, & étoit-ce le prix que vous réserviez au prince qui avoit rendu à la nation ses premiers droits?

Aviez-vous ordonné de retrancher à ce malheureux Prince ses amusemens les plus innocens; de ne lui donner d'autre garde que ses bourreaux, & d'autre occupation que celle des crimes qu'il a à redouter?

Aviez-vous ordonné que la liberté fût telle qu'on ne pût voyager sans un passe-port de la ville de Paris; qu'on fût arrêté dans tous les bourgs, conduit dans tous les hôtels-de-ville, & par-tout insulté?

Aviez-vous ordonné à vos députés de s'assurer d'une armée de brigands, prêts à égorger tous ceux qui n'opinent pas pour des fureurs?

Aviez-vous ordonné d'assommer M. l'arche-

vêque de Paris, & de forcer les opinions à coups de pierre?

Aviez-vous donné des listes de proscription où l'on inscrivoit tous ceux qui ne vouloient d'autre liberté que celle des lois !

Aviez-vous ordonné à vos députés de jeter l'effroi parmi tous les citoyens, de faire fuir les étrangers, de rendre sanguinaire la plus aimable nation de l'univers, & de faire jouer votre assemblée sur les théâtres des peuples voisins, comme la farce la plus ridicule & la plus attroce?

Aviez-vous ordonné de n'être pas fidelles à vos mandats, & de prononcer qu'on n'en devoit tenir aucun compte ?

Aviez-vous ordonné d'ôter aux lois toute leur autorité, aux tribunaux leur exécution, & de faire une coalition avec le palais-royal, pour ne laisser de force publique que celle de cet infâme lieu ?

Aviez-vous ordonné de faire tenir dans l'esclavage, depuis trois mois, M. le Baron de Besenval, avec une garde qui coûte à la ville de Paris 600 livres par jour ; & lorsque M. Neker, frappé de l'émigration de tous les riches

du royaume, demanda qu'on rétablît le calme, & qu'on remît M. de Befenval en liberté, aviez-vous ordonné de ne pas écouter ce miniftre ?

Aviez-vous ordonné que la correfpondance de vos députés ne fût qu'une correfpondance incendiaire ?

Voilà cependant ce qu'on a fait, voilà l'ouvrage de vos députés, &, graces à leurs foins, il n'eft pas un citoyen dont la liberté & la vie ne foient à difcrétion ; il n'en eft pas un qui ne facrifiât une grande partie de fa fortune pour fe trouver dans la pofition où nous étions, il y a un an ; & cependant fi on avoit daigné lire vos cahiers & exécuter vos ordres, cet empire feroit parvenu à un degré de profpérité dont l'imagination fe forme à peine une véritable idée. Oui, vos demandes furent raifonnables ; mais cette fageffe qui les dicta, n'a pas préfidé au choix de vos députés. Quels hommes, j'ofe vous le demander, avez-vous choifis ! Tout ce que vous méprifiez peu d'années auparavant ; des jeunes gens à qui vous ne connoiffiez pour talens que des fureurs, & pour expérience que de l'intrigue ; des magiftrats déshonorés par leur conduite, lorfque le defpotime expirant cherchoit à fe ranimer par l'établiffement des grands bailliages, des officiers de juftice fubalterne

qui veulent détruire les parlemens pour profiter de leur dépouilles ; des propiétaires qui fatiguent les campagnes de leurs prétentions, & qui occupés à rivaliser avec leur seigneur, ne le sont presque jamais à secourir le peuple ; des prêtres crapuleux & d'une sale ignorance ; des nobles toujours prêts à se tourner vers le puissant, & qui n'ont vu, dans votre confiance, que des moyens de fortune : quel sentiment d'honneur, quelle fidélité à leurs devoirs, pouviez-vous espérer de pareils choix ?

Qu'est-ce, je vous demande, qu'un petit Robespierre, qui n'étoit connu à Arras que par son ingratitude pour l'Evêque qui l'avoit fait élever ?

Un Mirabeau, échappé à la corde, mais jamais à l'infamie, & dont le nom seul est une grosse injure ?

Un prince qui n'a jamais été connu de vous que par sa crapule, son amour de l'argent & son insouciance de l'opinion publique ?

Un Pethion de Villeneuve, chez qui vous n'aviez pu distinguer que la confiance de la sottise, & qui, vil instrument des factieux, est comme ces crieurs de la foire, que l'on

fait aboyer à la porte des théâtres, pendant que dans l'intérieur on joue la pièce?

Un Barnave, insolent, fat, ignorant, à qui l'esprit tient lieu de principes & de morale; en un mot ce qu'on appelle un drôle?

Deux Lameth, cette famille jadis si intrigante & si basse à la cour; plats valets dans le temps de la servitude, & insolens dans le temps de l'audace. Vous les verrez à la tête des furieux, tant que les fureurs mèneront à la fortune; vous les retrouverez dans les antichambres si elles sont encore la source des graces, & toujours intrigans par essence, se payer du mépris par les places ou par l'argent?

Un Castellane, perdu de dettes, qui crie contre le despotisme, & ne vit depuis plusieurs années que par des arrêts de surséance?

Un Duport, dégoûtant de mauvaise foi, de subtilité & d'intrigues?

Un Goupil de Préfeln, que vous aviez vu se traîner dans la boue du parlement Maupeou, & dans celle des grands baillages?

Un curé Grégoire qui, avec un autre curé Dilon, dispute de propos séditieux, & au lieu

d'un miniſtère de paix, qui exige des talens & de la vertu, ne remplit & ne pourra jamais remplir que le rôle d'un factieux?

Un Cottin, qui n'étoit connu de vous que pour avoir opprimé ſes vaſſaux, & que vous avez depuis cru populaire, parce qu'il vous a cent fois offert de remplir la Bretagne de carnage & de ſang?

Un Gleſen, ſon digne émule, qu'on a vu aspirer à une place dans un comité formé pour punir de prétendues trahiſons, la quitter lorſqu'il a vu ſes confrères moins ſanguinaires que lui, y rentrer lorſqu'il l'a vu composé d'une manière digne de ſon ame féroce, & dénoncer à la nation un citoyen vertueux que les ames honnêtes ont vengé, en vomiſſant le mépris ſur ſon vil dénonciateur?

Un abbé Sieyes, que vous avez vu ſe déshonorer à l'aſſemblée d'Orléans, & qui, après avoir tenté en vain tous les moyens de faire fortune, eſt venu confondre les conditions pour voler & piller dans le déſordre?

Un Clermont-Tonnerre, également mépriſé dans les deux partis qu'il a trahis & ſervis tour-à-tour, eſprit ſublime pour les petites choſes, & ſi mince pour les grandes; qui ſe croit digne

de la fortune, parce qu'il eſt trompeur comme elle, & qui, envieux de tout, mais n'ayant que les petits moyens de ſa médiocrité, ne connoit l'ambition que comme les impuiſſans connoiſſent l'amour, par des inquiétudes & par la jalouſie?

Un Laborde, riche de quarante millions volés à l'état, le financier de l'archevêque de Sens, alors le plus fidelle ſuppôt du deſpotiſme, & qui, après s'être enrichi du ſang des malheureux, veut encore qu'on détruiſe pour lui les rangs où l'argent ſeul ne pouvoit pas atteindre?

Un Gouy d'Arcy, qui dans cette vile aſſemblée n'a pas pu même éviter le mépris?

Un marquis de la Coſte, vil intrigant en Hollande, & l'une de principales cauſes de notre déshonneur dans les affaires de cette république; incapable de ſe montrer au grand jour, n'ayant pour eſprit que de la fauſſeté, pour phyſionomie qu'un rire niais, pour talent que l'art de ſe taire, pour courage que celui de machiner dans les ténèbres; ſa force eſt celle du baſilic de la fable, dont les poiſons étoient mortels, lorſqu'on ne l'appercevoit pas, mais qu'il ſuffiſoit de regarder pour le terraſſer & le détruire?

Un comte de Crillon, dont l'eſprit de tra-

vers eſt preſque paſſé en proverbe, qui ſe croit des idées neuves, parce qu'il les a fauſſes, & qui jouiſſant toujours de ses heureuſes découvertes, porte dans le monde cette aimable ſatisfaction de lui-même, qui n'eſt pour le public, que la confiance de la ſottiſe; dominé par je ne ſais quelle manie philoſophique, il eſt, pour la vérité, ce qu'un petit maître de province eſt pour la mode, ne croyant l'avoir ſaiſie que lorſqu'il eſt parfaitement ridicule. Enfin, champion mal-adroit de M. Necker; ſa peſante amitié ignore qu'on ne ſert pas ſes amis par l'ennui qu'on en donne, & que s'il eſt en général courageux de les défendre, le ſeul point d'honneur des ſots, eſt d'adorer dans le reſpect & dans le ſilence?

Des Noailles qui, comblés des bienfaits de nos rois, ſont devenus leurs perſécuteurs, lorſqu'ils ont vu qu'il y avoit plus à gagner dans l'ingratitude que dans la reconnoiſſance.

Un Chapellier, maudit par ſon père, mépriſé au barreau, ſans talens diſtingués, ſans principes, faiſant le mal, parce qu'il eſt l'oppoſé du bien, & obligé de cacher ſa médiocrité ſous des fureurs que ſon eſprit conçoit, mais que ſon ame de boue ne ſauroit pas même éprouver?

Un Reubell, un Lavit, un Buzot, un duc

591